



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au Cabinet du maire de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 5 décembre 2018 à 9 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, messieurs les conseillers Cédric Tessier et Pierre Lanthier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-887

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE EDDY
- DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Eddy dossier RS-18-326, comme illustré au plan numéro CRO-18-560 du 18 octobre 2018.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Eddy	Est	D'un point situé à 23 m au sud de la rue Wright, sur une distance de 12 m vers le sud	1 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-560 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-888

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE WELLINGTON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT –
CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Wellington, dossier RS-18-341, comme illustré au plan numéro CRO-18-583 du 31 octobre 2018.

Zones d'arrêt interdit à retirer :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Wellington	Nord	D'un point situé à 9 m à l'ouest de la rue Laval, sur une distance de 33 m vers l'ouest	Entre 18 h et 3 h Excepté taxi
Wellington	Nord	D'un point situé à 42 m à l'ouest de la rue Laval, sur une distance de 71 m vers l'ouest	Entre 18 h et 7 h Excepté taxi

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder au retrait de la signalisation, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-583 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-889

SOUSSION 2018 SP 130 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE CONTRÔLEURS DE FEUX DE CIRCULATION ET D'UN SYSTÈME CENTRALISÉ DE GESTION DE LA CIRCULATION - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Orange Traffic inc., 18 195, J.-A. Bombardier, Mirabel, Québec, J7J 07E, pour la fourniture et l'installation de contrôleurs de feux de circulation et d'un système centralisé de gestion de la circulation pour un montant total approximatif sur cinq ans de 1 043 455,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 août 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30708-005-18507	258 318,25 \$	Véhicules et équipements spécialisés – Incendies - 17- 4026 – Système des feux de circulation – Véhicules d'incendies
02-18-18035-001-18508	450 000,00 \$	Implantation d'un système de priorité pour autobus - 17- 4026 – Système central de gestion de la circulation
06-30676-006-18509	200 821,48 \$	Véhicules et équipements spécialisés – Incendies - 17- 4026 – Système des feux de circulation – Véhicules d'incendies
02-11-12002-001-18510	43 674,31 \$	Travaux de feux de circulation et signaux sonores - 17- 4026 - Système central de gestion de la circulation
04-13493	45 377,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	45 264,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-890

SOUSSION 2019 SP 001 - FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX DES USINES D'EAU POTABLE, D'ÉPURATION ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DE LIXIVIAT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux des usines d'eau potable, d'épuration et de l'usine de traitement de lixiviat aux firmes apparaissant au tableau des prix reçus ci-joint, selon les prix unitaires incluant les taxes, mentionnés en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 18 septembre 2018, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2019, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets de 2019 et 2020, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2018 conditionnellement à l'adoption du budget 2019.

Adoptée

CE-2018-891

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC POUR LE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE À ÉPI AU LAC BEAUCHAMP - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite déposer une demande de subvention concernant le contrôle du myriophylle à épi dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la faune du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le contrôle du myriophylle à épi par de la toile de jute fait partie des actions prévues dans le Plan de gestion environnementale du lac Beauchamp;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de ce comité autorisant le signataire à déposer la demande est requise;

CONSIDÉRANT QUE ce comité désire déléguer cette autorisation une seule fois, dans le cadre de cette demande uniquement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la directrice du Service de l'environnement, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette demande de subvention auprès de la Fondation de la faune du Québec.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2018-892

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CLUB DE CURLING DE BUCKINGHAM INC. - 624-626, AVENUE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Club de Curling de Buckingham inc. a obtenu le 1^{er} janvier 2008, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé aux 624-626, avenue de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Club de Curling de Buckingham inc. a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé aux 624-626, avenue de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Club de Curling de Buckingham inc. pour l'immeuble situé aux 624-626, avenue de Buckingham.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville de Gatineau ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2018-893

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-44 D'UN MONTANT 1 228 956,51 \$ POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 14 NOVEMBRE 2018

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-44 d'un montant de 1 228 956,51 \$ pour la période du 8 au 14 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-894

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 44 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 46 - LISTE DE RÉQUISITIONS NUMÉRO 41 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 45

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 44, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 46, la liste des réquisitions numéro 41 ainsi que la liste des embauches numéro 45 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 44	Pièces de comptes à payer	53 824,33 \$	12 au 16 novembre 2018
Liste PD numéro 46	Pièces de comptes à payer	456 156,32 \$	12 au 16 novembre 2018
Liste des réquisitions numéro 41	Pièces de comptes à payer	7 553,88 \$	12 au 16 novembre 2018
Liste des embauches numéro 45	Embauche du personnel temporaire	660 138,52 \$	4 au 10 novembre 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 29 novembre 2018.

Adoptée

CE-2018-895

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PRÊT À USAGE POUR LE CHALET DES JARDINS-LAVIGNE SITUÉ AU 250, AVENUE BOIS-FRANC - CLUB DE SOCCER D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE – GILLES CHAGNON

CONSIDÉRANT QUE le Club de soccer d'Aylmer est un organisme à but non lucratif ayant pour mission le développement du soccer auprès de la jeunesse du secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le Club de soccer d'Aylmer est reconnu à titre d'organisme « Grand partenaire » de la Ville de Gatineau via le Cadre de soutien au développement des communautés du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QU'afin de poursuivre son service à la clientèle, le Club de soccer d'Aylmer a formulé une demande d'occupation des locaux 101 et 109, situés dans l'édifice du chalet des Jardins-Lavigne dans lesquels il est installé depuis 2015;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services d'Aylmer a été consulté et est favorable à l'occupation du local :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer et entériner le renouvellement de l'entente de prêt à usage et ses annexes avec le Club de soccer d'Aylmer en vigueur pour une durée de 36 mois (2018 à 2020), permettant au Club de soccer d'Aylmer de poursuivre gratuitement l'occupation des locaux 101 et 109, situés dans l'édifice du chalet des Jardins-Lavigne du 250, avenue du Bois-Franc, à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

La valeur annuelle en services que le Club de soccer d'Aylmer recevra est évaluée à 6 250 \$.

Adoptée

CE-2018-896*

TRANSMETTRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU SMITH AU SUD DE L'AVENUE LÉPINE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DANS LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE

CONSIDÉRANT QUE des investissements importants ont été identifiés dans l'étude du bassin versant du ruisseau Smith et que la construction du bassin était identifiée comme une des premières interventions;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source peut subvenir aux besoins d'investissements dans les travaux de construction du bassin de rétention;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction incluant l'expropriation a été estimé pour un budget de l'ordre de 2 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour la Ville de Gatineau de transmettre une demande d'aide au gouvernement du Québec dans le but d'obtenir une contribution financière par l'entremise du Programme de subvention dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter de soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le projet de construction d'un bassin de rétention du ruisseau Smith au sud de l'avenue Lépine, pour un budget estimé à 2 000 000 \$;
- d'autoriser le directeur ou le directeur adjoint du Service des infrastructures à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source;
- de mandater le Service des infrastructures à faire rapport au conseil de la conclusion des discussions avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur les montants des travaux admissibles ainsi que le montant de la subvention fixé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MAXIME PEDNAUD-JOBIN
Président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif